

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 12 octobre 2017 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, CHARPENTIER Marc, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LOUIS Joël, LEGROS Catherine, QUINCONNEAU Didier, PORTMANN Christiane, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, RUESCAS Flora.

Absents excusés : PINEAU Nathalie (pouvoir à PORTMANN Christiane), ROBLIN Benoît, SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël).

Absent : PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : LEGROS Catherine.

Date de convocation : 4 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2017.

Décisions modificatives

Eclairage public et travaux routiers.

Le maire informe qu'un foyer d'éclairage public doit être remplacé.

Les crédits n'étant pas prévus au budget 2017, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération n° 477 art. 21311 - 500 €

Opération (à créer) n° 495 art. 21534 + 500 €

Travaux complémentaires de voirie

Des travaux supplémentaires doivent être réalisés cette année.

Les crédits n'étant pas suffisamment prévus au budget 2017, le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération n° 476 Art. 2151 + 17 000 €

Opération n° 484 Art. 21534 - 17 000 €

Le Conseil accepte ces propositions.

Modification du crédit-bail de la boulangerie

Le Maire informe que M. SAEZ et Mme MOREAU souhaitent cesser leur activité.

Un remplaçant va leur succéder à compter du 1er octobre 2017.

Le Maire donne lecture du projet d'avenant au crédit-bail dont les dispositions sont les suivantes :

- Transformation du régime juridique de la SARL « le Fournil du Thou » en SCI ;
- Rachat partiel du crédit-bail pour la partie mobilier ;
- Remboursement par anticipation du mobilier par la SARL « le Fournil du Thou » dans un délai maximum de 6 mois pour un montant de 18 540 € TTC ;
- Modification de la durée du crédit-bail à savoir jusqu'en juin 2029 ;
- Rachat du matériel par la société SARL LUCALYSSA représentée par Monsieur Laurent GAUDIN ;
- Autorisation de sous-location au profit de la SARL LUCALYSSA représentée par Monsieur Laurent GAUDIN ;
- A compter du 1er octobre 2017, le montant du loyer mensuel sera de 1 083 € HT soit 1 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte les dispositions citées dans le projet d'avenant ci-dessus exposées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au crédit-bail initial du 16/07/2012 ;
- Autorise la cession du fonds de la boulangerie par la SARL LE FOURNIL DU THOU à la SARL LUCALYSSA ;
- Autorise la contractualisation d'un bail commercial entre la SARL LE FOURNIL DU THOU à la SARL LUCALYSSA ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Salle associative – vestiaires. Autorisation de lancement du projet

Suite au sinistre du dépôt communal et local associatif, le Conseil Municipal souhaite la création d'un local associatif – vestiaires.

Considérant l'urgence de ce dossier ;

Considérant que les interventions doivent être demandées courant février 2018 ;

Considérant qu'il y a intérêt de faciliter la bonne marche de l'administration communale ;

Le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches préalables au projet de construction d'une salle associative – vestiaires : études de faisabilité, approche financière, etc.

Une commission composée de J. LOUIS, M. BERNARD, L. ROUILLON, C. LEGROS, F. RUESCAS et C. BRUNIER se réunira le 25/10/2017 à 20h00.

Adhésion à l'Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA)

Le Maire donne lecture des statuts de l'UNION DES MARAIS DE LA CHARENTE-MARITIME (UNIMA) (Syndicat Mixte créé en application des articles 152 à 155 du Code de l'Administration Communale) et précise les avantages de l'adhésion de la commune à l'UNIMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son adhésion à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et de se conformer aux statuts présentés,
- De s'engager à verser une cotisation annuelle, à partir de 2018 d'un montant de 160 euros.
- Est nommé délégué : QUINCONNEAU Didier.
Nombre de voix : 1
- De demander au Comité Syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée.

Comptes rendus des commissions

Animation

Une marche est organisée dimanche 15 octobre à l'occasion « d'octobre rose ».

Spectacle de Noël pour les enfants : présence d'un magicien pour les plus grands et spectacle « boucle d'or » pour les petits.

Communication

Le bulletin municipal sort semaine 43.

Un flyer sera distribué pour informer la population du projet de restauration du clocher de l'église.

Enfance – jeunesse

Les élections pour le conseil municipal des jeunes auront lieu le 20 octobre 2017.

Informations et questions diverses

Espace public

Le compteur électrique pour les commerces sera mis en œuvre courant novembre 2017.

Déterminer le prix à demander aux commerçants pour bénéficier de ce service.